



OPINIONS CHAMPS LIBRES

École : la « reconquête du mois de juin » n'a pas eu lieu



ANALYSE

Caroline Beyer
cbeyer@lefigaro.fr

Si l'on en croit le calendrier officiel, les grandes vacances commencent le jeudi 7 juillet au soir. Les élèves auront ainsi suivi, sur l'année, leurs 36 semaines de cours réglementaires. Mais, dans la réalité, c'est bien avant que les lycéens et collégiens cessent de fréquenter l'école. Au pire, au début du mois de juin, au mieux le 24.

Pour les fédérations de parents, cette histoire-là, « c'est l'Arlésienne ». Les ministres de l'Éducation nationale successifs, eux, ont promis de s'attaquer à cet inacceptable état de fait, qui contraint les familles à faire une croix sur une partie de l'année scolaire et à inventer des solutions pour occuper les plus jeunes. Depuis près de quinze ans, quel que soit leur bord politique, tous se sont engagés, à prendre le problème à bras-le-corps, accusant cette « machine infernale » qu'est l'organisation du baccalauréat. Un bac que, depuis quinze ans aussi, les locataires de la rue de Grenelle veulent réformer. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation sortant, l'a fait. Et malgré cela, « la reconquête du mois de juin » – selon l'expression consacrée – n'a pas eu lieu. Cette année encore, les conseils de classe se sont tenus en mai et les manuels scolaires ont déjà largement été rendus. À compter du 15 juin, l'épreuve de philosophie, puis le grand oral, mobilisera les établissements « centres d'examen » et les professeurs examinateurs et correcteurs. Preuve que les habitudes ont la vie dure, et que la lourde machinerie de l'Éducation

nationale empêche le mammouth du moindre pas de côté.

« Sur ce point, tous les ministres ont échoué à égalité », lâche Bruno

Bobkiewicz, du Syndicat des personnels de direction (SNPDEN-Unsa), qui réunit des proviseurs de lycée et des principaux de collège chargés de mettre en musique les épreuves du bac et du brevet, mais aussi d'orchestrer le ballet des conseils de classe de troisième trimestre et de gérer les affectations des élèves, à l'issue notamment des classes de troisième et de seconde, qui sont des niveaux clés. « Tout le monde a intégré l'idée que, pour un certain nombre de classes, le mois de juin n'existe pas, résume Bruno Bobkiewicz. Dans la logique des élèves, une fois les conseils de classe passés, l'année est terminée. »

En son temps, Xavier Darcos, ministre de Nicolas Sarkozy, avait tenté de retarder les conseils de classe ainsi que les épreuves du bac, tout en garantissant des résultats d'affectation des élèves début juillet. Intenable, avait dénoncé la FCPE, première fédération de parents, pointant des professeurs happés par les réunions, au détriment des cours. En 2019, Jean-Michel Blanquer affirmait que sa réforme du bac permettrait de « reconquérir le mois de juin ». « Les élèves des lycées, y compris de seconde et de première, pourront aller dans leur établissement, parce que le système ne sera pas paralysé par les examens comme il l'est aujourd'hui », expliquait-il. Moins d'épreuves terminales, plus de contrôle continu. « Mais il reste la philo et le grand oral, observe Jean-Rémi Girard, au syndicat d'enseignants Snalc. Un grand oral qui nécessite de mettre face à chaque candidat un jury de deux profs de disciplines différentes. Paradoxe du paradoxe, c'est le bac, dont beaucoup

pensent qu'il « ne sert plus à rien », qui empêche la tenue des cours.

Parallèlement, avec les deux « épreuves de spécialités » du baccalauréat, programmées en mars, et la confirmation, début avril, des vœux sur Parcoursup, la plateforme d'orientation vers le supérieur, les enjeux, au-delà de ces dates, sont moindres pour les élèves de terminale. « On craint de

les perdre, ce qui pose la question du troisième trimestre dans son ensemble », estime Jean-Rémi Girard.

« Les dates des conseils de classe, des commissions

d'appel et des résultats d'affectation des élèves n'ont pas été décalées », constate Laurent Zameczkowski, porte-parole la Peep, deuxième fédération de parents, qui, sur la question, est dans un bras de fer récurrent avec la Rue de Grenelle. « Et l'on nous explique que les résultats des affectations doivent tomber début juillet au plus tard pour permettre aux familles de partir en vacances "sereinement" ! D'un côté, on affiche la reconquête du mois de juin, de l'autre, le système continue de fonctionner comme par le passé », poursuit-il, invitant à se pencher sur le sujet des vacances scolaires. Parmi les pays de l'OCDE, la France se distingue par des congés annuels scolaires plus longs et un temps d'instruction, de fait, condensé.

» Parmi les pays de l'OCDE, la France se distingue par des congés annuels scolaires plus longs et un temps d'instruction, de fait, condensé »